



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 2104

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réalisation d'un audit financier sur les différentes taxations supportées par les PME et qui aurait pour but d'évaluer le réel impact de ces dernières sur l'économie de notre pays. Il souhaiterait connaître sa position sur cette possibilité.

Texte de la réponse

En application de l'article 106 de la loi de finances pour 1996, le Gouvernement présente chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte des mesures prises par l'Etat à l'égard des petites et moyennes entreprises (PME). Ce rapport publié sous forme de fascicule jaune récapitule notamment les mesures fiscales applicables aux PME. Ces précisions vont dans le sens des préoccupations exprimées. En tout état de cause, l'impact des mesures fiscales sur les PME fait partie des préoccupations du Gouvernement. L'exonération de la contribution temporaire sur l'impôt sur les sociétés dont bénéficieront les PME dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions de francs en est l'illustration la plus récente.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2104

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2567

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3435